

Question posée par M. Alexis Corbière

Député de la Seine-Saint-Denis
Circonscription de Bagnolet – Montreuil

Adressée à Mme Muriel Pénicaud

Ministre du Travail

Dégradation du service public postal

Monsieur le Député Alexis Corbière alerte Madame la Ministre d'Etat, Ministre du Travail, sur la libéralisation de l'activité postale au sein du groupe La Poste.

Depuis 2010 et la transformation du groupe La Poste en Société anonyme à capitaux publics, la libéralisation de l'activité postale a pour conséquence une remise en cause de certaines missions gratuites de service public : distribution quotidienne du courrier aux usagers et maillage territorial du service de proximité, tous deux vecteurs de lien social.

Au fil des réorganisations, le service public s'est peu à peu dégradé et, dorénavant, la rentabilité prime sur la qualité : le temps de distribution par usager est réduit pour dégager un maximum de productivité, certaines tournées de facteurs sont supprimées, le recours à des contrats précaires pour le recrutement du personnel s'accroît, etc. La distribution dite « pilotée » est aussi sur les rails : pour plus de rentabilité, la distribution du courrier se fera en fonction de la date limite des plis à distribuer et l'usager ne verra donc plus son facteur qu'une à deux fois par semaine. Par ailleurs, des services rendus autrefois gracieusement deviennent marchands : le service *Veiller sur mes parents* fera par exemple désormais payer à l'usager 39,90€ par mois pour que le facteur passe une fois par semaine chez ses parents.

Les facteurs subissent aussi les conséquences néfastes de cette nouvelle organisation de l'activité postale : augmentation du stress, de la charge de travail et de la pression avec un mal-être au travail qui se généralise. A tout cela s'ajoute une déshumanisation qui s'accroît : le métier de contact disparaît peu à peu pour devenir un métier de commercial où seule la production de richesses compte. Tout cela n'est pas conforme à l'idée même de ce qu'est – et devrait rester – le service public.

Face à ces évolutions, des salariés du groupe La Poste et des usagers se mobilisent partout en France. A Rennes par exemple, les agents du service postal sont en grève depuis le 9 janvier. Ils ne luttent pas pour leurs intérêts personnels mais défendent une

conception du service public qui ne se limite pas à une évaluation de ses coûts et bénéfices. Ils souhaitent que perdurent en France la défense par l'Etat de notions fondamentales telles que l'Égalité et la Fraternité. Les services publics en sont d'importants vecteurs et tout ce qui réduit leur périmètre va à l'encontre de l'intérêt général de nos concitoyens. C'est cela que ces postiers refusent et le député s'associe bien sûr à leur combat.

En outre, l'évolution du service public postal depuis sa transformation en société anonyme fait craindre le pire quant aux conséquences à venir sur la SNCF d'une évolution similaire envisagée par le gouvernement.

Le Député demande donc à la Ministre quelles sont les mesures qu'elle compte prendre afin de préserver un service public postal de qualité et de proximité pour tous nos concitoyens, respectueux de ses agents et n'ayant pas pour unique objectif sa rentabilité économique immédiate.